

Délibération n°

D_2024_05_22_31

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 15
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

15 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES

Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 22 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD ONFROY, Samuel COTTEREAU, Serge RAVOIRE Conseillers Municipaux

Absentes ayant donné procuration : Mme Christine MEDIAVILLA à M. Yohann TRANCHANT- Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD ONFROY

Absents excusés : Mme Fabienne BROISSAND – Mme Viviane RABATEL – M. Guillaume MAGNIN – Mme Valérie ROLLIER

Secrétaire de séance : Mme Mélanie CONSCIENCE

**OBJET – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le règlement intérieur pour la restauration scolaire et la garderie doit être actualisé pour être au plus proche du fonctionnement des services municipaux.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment l'article L212-4

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des services périscolaires,

CONSIDERANT la nécessité de rajouter des tarifs suite à l'évolution du service cantine et garderie,

AYANT entendu, Monsieur le Maire, présentant le règlement des services périscolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des services périscolaires telles qu'elles ont été présentées – règlement joint à la présente délibération,
- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires tels que présentés dans le règlement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire,
- **PRECISE** que ce règlement est applicable à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales le 24/05/2024

Le Maire

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Mélanie CONSCIENCE

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 29/05/2024

Et de la publication le : 30/05/2024